

L'an deux mil neuf, le dix huit mai, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 04 mai 2009

Présents : MM. et Mmes Pascal THEVENOUX, Jean PERISSE Philippe SABOT, Didier CHARPIN, Didier MAURICE, Bernadette TAILLON, Simone GIRANTON, Françoise PAGE-NOEL, Vincent AUBRET, Maurice COLLETTE, Pierre VIKTOROVITCH, Martine LUSTIERE, Xavier ANGLEYS.

Absents excusés : Denis MASSON et Carole CHARNET

Secrétaire de séance : Didier MAURICE

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars est adopté.

ORDRE DU JOUR

Règlement d'utilisation de la sono : Le matériel de sonorisation sera rangé dans une armoire fermée pour rester en place sur la scène. Concernant les conditions d'utilisation, la décision est reportée à la prochaine réunion. Renseignements seront demandés sur ce qui se pratique ailleurs (cautions, tarifs de location, mise à disposition gratuite) toutes les hypothèses restent à étudier.

Bâtiment association : Le Conseil Municipal a décidé de réimplanter le bâtiment sur la parcelle derrière le secrétariat de mairie près du canal. La partie restant en pelouse sera supprimée de manière à avoir une surface de parking totalement sablé. Le bardage sera réalisé en agglos, le type de couverture actuel en tôles bac acier serait maintenu, la couleur restant à préciser (vert ou couleur tuile), le choix sera fait pour une meilleure intégration possible dans l'environnement. L'eau et l'électricité seront amenées au bâtiment, en façade principale deux portes seront à réaliser.

Travaux de voirie : Suite à la proposition de la commission voirie, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux suivants :

- Bi-couche sur le chemin des cornuts
- Purge et bi-couche au virage des boisseaux
- Chemin des odins, si le budget n'est pas tout utilisé

Le chemin des cornuts et le virage des boisseaux sont inscrits en priorité puisqu'ils pourraient bénéficier d'un fonds de solidarité au titre de la remise en état des voies communales, suite à la crue de novembre 2008. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions et à consulter les entreprises.

Des travaux de gros entretien et consolidation seront également entrepris sur le pont vieux et le pont du moulin.

Éclairage Public : Pour réaliser les économies d'énergie le Conseil Municipal étudiera les horaires de fonctionnement de l'éclairage public. Dans l'attente de la remise à jour par le SIEGA du plan général, il a été décidé de limiter l'illumination de l'église à minuit. Chacun est sollicité pour réfléchir aux points stratégiques à laisser en éclairage permanent.

Dans le cadre de son programme d'économie d'énergie, le SIEGA a décidé de changer tous les foyers type boule dans les communes qui le souhaite. Ce type de foyers étant fort consommateur d'énergie pour une qualité d'éclairage plutôt faible. Le Conseil Municipal donne son accord pour changer les 3 foyers de ce type situés au lotissement du cimetière. Les mâts existants seront

conservés et le coût restant à la charge de la commune sera au maximum de 336 € financé sur la cotisation 2010 auprès du SIEGA.

Parcelle cédée par Madame Brérat à la commune : Par délibération du 27 juin 2008 le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les différents documents pour que la parcelle AC n°24 appartenant à Madame Brérat soit intégrée dans le domaine communal. Il est précisé que la vente se fera à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la servitude pour l'accès au réseau d'assainissement.

Point sur les travaux du bourg : L'essentiel des travaux est achevé, il reste à appliquer les zones de résine à l'intérieur de la « zone 30 » les conditions de température n'étant pas réunies jusqu'à maintenant pour obtenir un bon résultat.

Un miroir reste également à poser en face de l'ancienne mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

Produits irrécouvrables : Une créance de 404.76 €, correspondant aux impayés de loyer de Monsieur Sylvestre des mois de juillet et août 2006, et qui ne peut être recouvrée, est admise en non valeur.

Bureau pour les élections européennes : le Conseil Municipal définit le bureau de vote pour les élections européennes du 07 juin.

Machine à laver le linge au camping : Le Conseil Municipal fixe à 2,50 € le prix de vente du jeton pour la machine à laver le linge au camping. Cette machine est mise à disposition par l'entreprise Rapid'net service de Dompierre-Sur-Besbre, la commune ayant pris à sa charge uniquement le branchement électrique et le raccordement eau. Le Conseil Municipal remercie les responsables de Rapid'net pour l'apport de ce nouveau service auprès de nos résidents du camping.

Halte nautique : Le Conseil Municipal prend connaissance du projet réalisé par la CAUE pour la remise en état du quai de la halte nautique et de son aménagement. Une décision reste à prendre, sur la suite à donner à ce dossier.

Réglementation des prélèvements d'eau, puits et forage : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en application du décret 2008-652 du 02 juillet 2008, fixant l'obligation pour tous les particuliers qui utilisent ou souhaitent réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins domestiques, de déclarer cet ouvrage ou projet d'ouvrage en mairie. Cette réglementation est applicable depuis le 1^{er} janvier 2009 pour les nouveaux ouvrages. Pour les ouvrages antérieurs au 31 décembre 2008, la déclaration doit être faite avant le 31 décembre 2009. Pour plus d'informations, s'adresser en mairie.

Participation de l'A.S.P aux travaux de clôture : Suite aux travaux réalisés en 2008 au stade des graves, le Conseil Municipal prend note d'un don de l'A.S.P de 250 € pour sa contribution au financement.

Atelier mémoire : Suite à une proposition de Madame Fraise, administratrice à l'association d'aide et maintien à domicile, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition une salle pour la mise en place d'un atelier mémoire à partir de septembre. Cet atelier s'adresse à toutes personnes inactives désireuses d'entretenir leur mémoire en participant à des petits exercices, au

cours des différentes séances. Les personnes intéressées pour participer à cette activité peuvent s'adresser directement à la mairie.

Information : Mise à 2x2 voies R.C.E.A : Suite à une réunion organisée par Monsieur le Préfet de Région, les élus riverains de la R.C.E.A ont pris note de l'avancée du projet de la mise à 2x2 voies de la R.C.E.A entre A71 et A6 par recours à la concession autoroutière.

Un planning prévisionnel prévoyant les différentes étapes est diffusé avec fin des travaux en 2017. D'autres concertations avec les élus seront programmées afin d'acter les aménagements locaux.

Atelier et galerie peinture à Pierrefitte : Le Conseil Municipal donne son accord, pour que la galerie peinture de Monsieur Daniel Lustière soit mentionnée sur le site internet de Pierrefitte.

Stationnement sur les trottoirs : Il est rappelé aux riverains que le stationnement des véhicules de plus de 3.5t n'est pas autorisé sur les trottoirs le long de la RD779.

En ce qui concerne le stationnement du car, il a été convenu que pour faire l'entretien hebdomadaire, Monsieur MATENCE pourrait stationner environ 2 heures devant chez lui le mercredi matin. Les arrêts ponctuels et de courte durée sont autorisés pour le nettoyage du pare-brise, moteur non arrêté et feux de détresse allumés chaque fois que nécessaire et le car sera ensuite stationné sur le parking du cimetière.

Des jardinières ont été posées pour empêcher le stationnement de tous les véhicules devant la poste et la mairie.

Courrier de Monsieur Ludovic Gogue : Le Conseil Municipal autorise Monsieur Gogue à supprimer la haie devant sa maison pour aménager sa clôture.

Courrier de Monsieur Talon : Le Conseil Municipal prend note du projet de Monsieur et Madame Jean-Claude Talon sur la modification de destination du local affecté actuellement au café du Paradis.

Le projet nécessite une modification de la clôture actuelle, et donc une cession de terrain du domaine public vers la propriété de Monsieur et Madame Talon. La demande nécessitant plus d'information, sera étudiée lors de la prochaine séance.

Courrier de Monsieur et Madame Viktorovitch (Route nationale) : Sollicitant l'autorisation de réaliser à leurs frais un seuil béton devant leur porte d'entrée. Le Conseil Municipal donne son accord sous réserve que le seuil reste au même niveau que le trottoir. La surface du seuil sera définie sur place entre les propriétaires et les services de la maire.